

Procédure d'inscription

Au cycle préscolaire (PS, MS, GS)

1. Retrait des demandes d'admission
2. Constitution des dossiers
3. Rendez-vous pour entretien en présentiel
4. Traitement des demandes et réponses aux familles
5. Règlement des frais

-
- ❖ Les demandes d'admission pour l'année à venir sont reçues à partir du mois de Janvier de l'année scolaire en cours.
 - ❖ Pour être admis à la Petite Section, il faut avoir trois ans révolus avant le 31 janvier de l'année scolaire à laquelle l'enfant est inscrit ; ainsi pour l'année scolaire 2022/2023, l'élève qui est **né après le 31/01/2020 ne peut** être admis.
 - ❖ Les nouvelles familles sont invitées à consulter le règlement intérieur de l'établissement [Règlement intérieur](#)

1. Retrait des demandes d'admission

Les demandes d'admission sont disponibles sous trois formes :

- à la réception de l'école, en copie dure, à retirer, remplir et signer ;
- sur le site de l'école, en version pdf, ([doc pdf](#)) à télécharger, imprimer, remplir et signer (une version remplie électroniquement peut être envoyée par mail à l'adresse inscription.sej@besancon.edu.lb , mais pour constituer le dossier, la famille sera demandée plus tard de remplir et signer le document en papier) ;
- sur le site de l'école, sous forme de formulaire à remplir en ligne, en cas d'une restriction de déplacement: [Formulaire d'inscription au cycle préscolaire](#). Les réponses parviennent électroniquement au secrétariat de l'école, mais pour constituer le dossier, la famille sera demandée plus tard de remplir et signer le document en papier.

2. Constitution des dossiers

Se présenter à la réception de l'école pour présenter les documents déjà remplis ou bien retirer un dossier pour le remplir.

Régler les frais d'ouverture du dossier qui s'élèvent à 200 000 L.L.

Les documents requis pour constituer le dossier sont :

Documents fournis par de l'école

1. La demande d'admission en papier, dûment remplie et signée.
2. Une fiche (disponible à la réception de l'école en copie dure ou téléchargeable du site **(doc pdf)**) comportant :
 - Une lettre justificative du choix de l'établissement,
 - Un engagement écrit, signé par la famille pour le respect du règlement intérieur de l'établissement et de son projet éducatif,
 - Une décharge pour l'utilisation de photos et/ou de vidéos.
3. La fiche médicale (disponible à la réception de l'école en copie dure ou téléchargeable du site **(doc pdf)**).
4. Un engagement pour les familles non chrétiennes (disponible à la réception de l'école en copie dure).

Documents justificatifs d'identité

5. Un extrait d'état civil individuel de l'élève (copie originale ou copie conforme)
6. Un extrait d'état civil familial (copie originale ou photocopie)
7. Une copie de la carte d'identité de l'élève
8. (4) photos passeport
9. Un certificat de baptême

Documents de santé

10. Une copie du cahier de vaccination avec sa couverture.
11. Une attestation de bonne santé du pédiatre ou médecin de famille mentionnant que les vaccins sont à jour.

Documents de l'établissement précédent

12. Pour les élèves qui étaient inscrits à la garderie :
Une attestation de la garderie (ou le dossier de la garderie).
13. Pour les élèves qui passent en MS ou GS :
Une attestation de la dernière classe suivie par l'élève.
14. Une attestation confirmant le règlement des frais de scolarité dans l'école précédente.

(Documents exigés)

3. Rendez-vous pour entretien en présentiel

- Un rendez-vous sera fixé pour un entretien avec la responsable du cycle préscolaire, le psychologue chargé du cycle et la direction.
- L'entretien peut avoir lieu en présentiel ou par visioconférence, selon la situation sanitaire du pays.
- La présence de l'enfant est obligatoire lors de l'entretien.

4. Traitement des dossiers et réponses aux familles

Le dépôt d'un dossier d'inscription ne vaut pas engagement de la part de l'établissement. La réponse sera donnée à la famille suite à l'entretien qui aura lieu après l'étude du dossier.

5. Règlement des frais

Dans le cas d'une réponse positive de la part de la direction, la famille règle les frais au bureau de comptabilité.

- 300 000 L.L. : frais d'inscription pour l'année scolaire 2022/2023,
En cas de désistement, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- 500 000 L.L. : avance sur scolarité de chaque élève inscrit, demandée uniquement des nouvelles familles, Le montant de 500 000 L.L. sera déduit du premier versement de la scolarité de chaque élève.

Bienvenue à l'école du Saint Enfant Jésus, Besançon Baabdath !